

TOURNE MOULIN...

N° 9
mars 2007

*Bulletin de l'Association Périgordine
des Amis des Moulins (APAM)
Affiliée à la Fédération des Moulins de
France (FDMF)*

Sommaire

Editorial.....	page 1
Activités de l'APAM	page 2
Page juridique	page 3
Fondation du Patrimoine	page 4
Littérature !	page 5
Quelques moulins en Périgord	page 6

Les administrateurs de l'APAM

Président : Charles GIRARDEAU
37, rue Dauzats - 33000 BORDEAUX
tél. : 05 56 81 65 87
Le Moulin du Milieu - Sauvebœuf
24150 Lalinde tél/fax: 05 53 57 97 12

Trésorier : Alain PERIER
Chemin des Millards 18100 Vierzon
Moulin Neuf 24200 Carsac Aillac
tél. : 02 48 71 01 65

Secrétaire : François GAILLARD
1, rue Le Bayard
24000 PÉRIGUEUX
tél. : 05 53 53 85 52

Administrateurs :

Vincent BOUTIGNY
Pascal CAZENAVE
Didier DEMOL
Jacqueline LAVERGNE DEMARTHE
Alain MAZEAU
Jean MEZURAT

« Tourne moulin » n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

Éditorial



Ça y est ! La nouvelle loi sur l'eau a été votée par l'Assemblée Nationale le 20 décembre 2006 et promulguée au Journal Officiel du 31 décembre

Nous sommes concernés par celle-ci qui modifie et complète les dispositions qui lui sont antérieures. A partir de la Directive Cadre Européenne (DCE) et sa mise en oeuvre en France par la loi précitée, toute une organisation est en place pour assurer le suivi de cette

eau précieuse, qui doit être « propre » en 2015.

Pour ce qui nous concerne, il est important que nous participions activement aux structures locales et en particulier à la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui élabore, révisé et suit l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Tout le monde sait que les absents ont toujours tort : donc il est de notre devoir en tant que riverains et propriétaires de moulin de participer aux travaux de la CLE, au nom de l'Association Périgordine des Amis des Moulins (APAM), puisque seules les associations et syndicats de personnes physiques ou morales ayant des activités dans le domaine de l'eau peuvent être associés à ses travaux avec voix consultative. Les membres du conseil d'administration et moi-même ferons notre possible pour être présents avec vous aux réunions locales mais dès à présent, tenez-vous au courant de tout ce qui concerne le ou les cours d'eau de votre secteur et informez nous de ce qui se passe.

Charles GIRARDEAU

Calendrier 2007

10 mars : Assemblée générale de l'APAM à Sauvebœuf.

31 mars : Assemblée générale de l'ARAMA à Sauvebœuf

13-14-15 avril : Congrès-Assemblée générale de la FDMF (Fédération Des Moulins de France) en Île-de-France.

12 mai : Sortie de printemps (région Bergerac - Ste Foy la Grande - rive droite de la Dordogne).

17 juin : Journée nationale des moulins.

15 et 16 septembre : Journées du Patrimoine.

22 et 23 septembre : voyage de l'ARAMA (Association régionale des Amis des Moulins d'Aquitaine) sur le Ciron (nord des Landes - sud Gironde)

13 octobre : Sortie d'automne (Région de Belvès - Bessède).

Coup de main au moulin à vent de La Tour Blanche le 25 novembre 2006

Temps menaçant au départ de cette journée qui a réuni une vingtaine d'adhérents de l'APAM, mais sans pluie !

Plusieurs femmes se sont jointes aux mâles !

Sous la haute direction de Paul MALVILLE, maire de La Tour Blanche, adhérent à l'APAM ainsi que la Mairie, nous avons rejoint le tertre où se trouve la tour du moulin, sur la commune voisine de Cercles.

Grands feux, tronçonnage, débroussaillage, à la main, à la machine, ont permis de nettoyer une bonne surface du site. Les feux allumés étaient parfois si importants que les pompiers alertés par un habitant du bourg qui devait s'ennuyer sont venus pour

mettre fin à nos pratiques incendiaires ! Heureusement que Paul Malville était là pour apaiser les craintes des soldats du feu !



Cependant, ces derniers partis, la maréchaussée est arrivée bien décidée à y voir clair dans nos pratiques un peu trop spectaculaires. Là aussi, Paul Malville a pu prouver la bonne foi et le bien

fondé de nos travaux.

A l'heure du déjeuner, celui-ci nous a invité au restaurant du village. Ambiance chaleureuse et conviviale à tel point qu'il fut difficile de repartir au charbon (de bois) ! Notre courage n'a pas de limite c'est bien connu ! Détail intéressant : les chiens de nos adhérents sont parfois des renifleurs de truffes.

Les jours étant courts à cette époque de l'année, nous nous sommes quittés à 17h30.

A bientôt au mois d'avril 2007, pour un nouveau coup de main, plus fin celui-ci, à savoir nettoyage autour de la végétation qui doit rester pour embellir le site !

Sortie d'automne le 7 octobre 2006

Le temps nous a été favorable en ce samedi 7 octobre. Retrouvailles de 36 personnes sur la place de Saint-Geniès où nous avons pu admirer les magnifiques toits de lauze de différentes maisons et monuments du centre bourg.

Dans la foulée, direction la vallée de la Chironde (ou Hyronde) et le moulin des Ans appartenant à Mr LAWRENCE : visite animée par Pierre VERGNE de Salignac ancien propriétaire et meunier tout au long de sa vie. Meules et cylindres se partageaient la tâche de produire de la bonne farine. Une turbine faisait tourner la mécanique de la minoterie.

Puis visite du moulin de Lavergne sur le Sireyjol appartenant à Pierre VEYRET : là aussi, meules de silex et cylindres. Une boulangerie récemment reprise par M. PRADELS complète le moulin qui ne fonctionne plus. Ce dernier nous a fait une fournée spéciale APAM qui est partie ... comme des petits pains.

Remontée du Sireyjol en voi-

ture dans un cadre sauvage, arrêt au moulin de la Renaudie (ruines), puis au moulin du Breuil (cadre et bâtiment splendides !). Traversée rapide de Salignac, coup d'oeil sur le château et arrivée au moulin de Lacoste à Paulin chez Didier Gallinato. Chute importante car le bief est sur le flanc du vallon et le moulin en contrebas. Apéritif offert par Didier. Sympa !

Pique-nique en plein air au moulin de Janicot à Borrèze, sur le cours d'eau du même nom : la « troupe » a été accueillie à bras ouverts par la famille Neyrat. Moulin à farine (2 paires de meules en état de marche avec démonstration de mouture.

Grâce à Pierre Vergne de Souillac, nous avons pu voir un diaporama des moulins de la Borrèze, avec ses commentaires très instructifs.

Bonne journée fort appréciée par tous, grâce à l'accueil chaleureux qui nous a été réservé partout.

L'APAM au salon du tourisme

Les 9, 10 et 11 février 2007 la Dordogne était présente au salon du tourisme à Bordeaux. Alain Mazeau, meunier au moulin de la Pauze à St Méard de Dronne, y animait le stand du comité départemental du tourisme avec des outils vieux de 18 000 à 2 000 ans. Il réalisait avec du blé de la farine.

Avec deux pierres calcaires il écrasait le froment qu'il blutait à l'aide de divers tamis. Et ainsi il a pu faire apprécier les divers produits le son, la repasse, le remoulage, et la « fine fleur » : la plus blanche et fine des farines.

Notre association présentait nos belles affiches des journées des moulins des années précédentes et quelques exemplaires de notre revue « Le Monde des Moulins ». Le public nombreux fut fort intéressé et sera nous le pensons présent au rendez-vous du 17 juin 2007.

Un moulin fondé en titre n'a pas de limite d'âge

Qu'il s'agisse d'un cours d'eau domanial ou non domanial, un moulin fondé en titre, c'est à dire dont on peut prouver l'existence avant 1566 dans le premier cas ou 1789 dans le deuxième cas, le plus souvent en comparant une carte contemporaine avec la carte de BELLEYME ou celle de CASSINI mais aussi par tout autre moyen ou titre, conserve indéfiniment son statut de fondé en titre sauf s'il peut être prouvé que le propriétaire a renoncé volontairement à son titre, par exemple en comblant volontairement son canal d'amenée ou en détruisant sa retenue d'eau et en le faisant savoir par écrit à la préfecture.

La date de 1789 n'est pas absolue en ce qui concerne les états ayant rejoint le giron de la République Française après la Révolution comme le Comtat Venaissain : 1791 ou le Comté de Nice : 1860 pour les cours d'eau d'eau domaniaux.

Le moulin fondé en titre l'est dans la limite de la consistance des installations telle qu'elles sont supposées avoir existé avant les dates

limites précitées. C'est la raison pour laquelle il est très important de faire mesurer par un géomètre expert la cote NGF de la crête du barrage qui détermine la hauteur d'eau et donc la puissance disponible.

Dans le cas où un propriétaire modifierait son droit d'eau en surélevant la crête de son barrage, il conserve son droit fondé en titre pour la partie conforme à ce qui existait avant les dates précitées. Pour le surplus, il est en principe tenu de demander une autorisation limitée dans le temps qui peut lui être accordée ou refusée et qui est susceptible d'être annulée pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Le même statut concernant ce surplus est applicable aux installations autorisées qui ne sont pas fondées en titre. Dans ce cas, il convient de se conformer aux instructions de l'administration de la DDE ou de la DDAF selon les cas, et aux commentaires sur la loi de 1919 établis par votre syndicat professionnel.

Marc Nicaudie

Le dimanche 13 mai 2007 au moulin de La Pauze le patron meunier Alain MAZEAU vous propose, moyennant la modique somme de 45 E, une initiation technique et ludique à la meunerie. Vous aurez une idée globale sur le fonctionnement d'un moulin, d'une minoterie, de diverses façons de moudre, de l'approche des meules, du blutage, de la force de l'eau, des turbines, de la transmission par courroies, des farines et de leur transformation en produits gastronomiques « pains, soupes, tartines, fougasses, crêpes ». Vous fabriquerez, toucherez et apprendrez à nommer les différents produits de la mouture.

Vous sont proposés au moulin de la Pauze :

- des stages pains
 - samedi 5 mai 2007
 - samedi 23 juin 2007
 - samedi 11 août 2007
- des journées viennoiserie
 - samedi 16 juin 2007
 - samedi 28 juillet 2007
 - samedi 25 août 2007



LE LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Délégué départemental de la **Dordogne : M. Jean-Louis AUCOUTURIER**
Chambre de Métiers de la Dordogne - 32 boulevard Lakanal 24000 PERIGUEUX

Le QUID pour l'obtention du label

Peuvent y prétendre les bâtiments	1ere catégorie	Ceux du « petit patrimoine de proximité » (lavoir, moulins, chapelles ...)
	2e catégorie	Ceux situés en zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) définie par le préfet.
	3e catégorie	Et enfin certains biens immobiliers caractéristique du patrimoine rural.
Les critères à respecter afin de l'obtenir	Visibilité publique	L'important est que de l'endroit (route, voie publique, chemin, GR), le passant puisse voir la majorité des parties les plus intéressantes au plan architectural du bâtiment et d'en permettre la perception des détails. Attention : Le fait que le bâtiment soit ouvert au public ne suffit pas à remplir la condition de visibilité
	Patrimoine rural	Il s'agit de bâtiments habitables ou non tels que : « fermettes, granges, maisons de village et petits manoirs ruraux » Pour la Fondation du patrimoine, un village est considéré comme rural jusqu'à 3 000 ou 4 000 habitants. Les zones balnéaires en sont exclues sauf si elles sont situées en (ZPPAUP) et peuvent y prétendre au titre de la 2e catégorie.
	Caractéristiques architecturales	La Fondation du patrimoine ne délivre son label que sur avis favorable du service départemental de l'architecture et du patrimoine. (Immeubles présentant des caractéristiques architecturales et historiques fortes) Pour certains cas comme les maisons de villages par exemple l'appréciation de l'architecte des bâtiments de France (ABF) du département en est déterminante.
Comment faire la demande	• Pour un projet de travaux précis (Photos, plan cadastral, devis de travaux ...) • Adressé au délégué départemental de la Fondation du patrimoine (adresse sur le site www.fondation-patrimoine.com) • Ce Dernier vérifie que le dossier est complet et qu'il peut être subventionné à hauteur de 1% minimum du montant des travaux par les fonds départementaux de la Fondation, condition indispensable à l'octroi du label. • Si la demande est recevable le délégué la transmet au service départemental de l'architecture et du patrimoine, lequel émet son avis sur le droit à l'avantage fiscal. • Le dossier est ensuite traité par le siège de la fondation qui attribue ou non le label. Attention : Le label est délivré pour 5 ans au vu des travaux envisagés. Si projet de nouveaux travaux il faut faire une nouvelle demande de label.	

Le petit label qui allège l'impôt

Travaux pris en compte (Réparation et entretien)	Bâtiments habitables	• Travaux visibles de l'extérieur. • Travaux demandés par l'architecte des bâtiments de France. • Travaux intérieurs jamais pris en compte, sauf si indispensables au maintien de la structure de l'immeuble.
	Bâtiments non habitables	Les travaux intérieurs peuvent être retenus si le propriétaire s'engage à ouvrir les lieux au public
Déductibilité des travaux	Les travaux ne doivent être réalisés qu'après l'obtention du label et dans un délai de 5 ans. Sont admis en déductibilité : les sommes payés aux entreprises, les honoraires d'architectes.	
	Immeuble non loué	Immeuble loué
	Les dépenses s'imputent sur le revenu de l'année de paiement des travaux. Travaux subventionnés à 20%, la déduction porte sur la totalité des dépenses restant à la charge du propriétaire. Dans les autres cas, la déduction n'est autorisée que pour 50% des dépenses nettes de subventions.	Si l'immeuble procure des revenus fonciers ordinaires, les travaux sont déductibles des loyers perçus et le déficit foncier éventuel est imputable sur le revenu global sans limitation de montant et reportable sur les années suivantes.

Le meunier, son fils et l'âne

J'ai lu dans quelque endroit qu'un meunier et son fils

L'un vieillard, l'autre enfant, non pas des plus petits,

Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire,

Allaient vendre leur âne un certain jour de foire.

Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,

On lui lia les pieds, on vous le suspendit;

Puis cet homme et son fils le portent comme un lustre.

Pauvres gens ! idiots ! couple ignorant et rustre !

Le premier qui les vit de rire s'éclata :

« Quelle farce dit-il, vont jouer ces gens-là ?

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense. »

Le meunier, à ces mots, connaît son ignorance;

Il met sur pied sa bête, et la fait détalier.

L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller,

Se plaint en son patois. Le meunier n'en a cure ;

Il fait monter son fils, il suit : et, d'aventure,

Passent trois bons marchands. C'est objet leur déplut.

Le plus vieux au garçon s'écria tant qu'il put :

« Oh là ! oh ! descendez, que l'on ne vous le dise,

Jeune homme, qui menez laquais à barbe grise !

C'était à vous de suivre, au vieillard de monter.

- Messieurs, dit le meunier, il vous faut conten-ter. »

L'enfant met pied à terre, et puis le vieillard monte ;

Quand trois filles passant, l'une dit : « C'est grand d'honte

Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils,

Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis,

Fait le veau sur son âne et pense être bien sage.

- Il n'est, dit le meunier, plus de vœux à mon

âge :

Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez. »

Après maints quolibets coup sur coup renvoyés,

L'homme crut avoir tort et mit son fils en

croupe.

Au bout de trente pas, une troisième troupe

Trouve encore à gloser. L'un dit : « Ces gens sont fous !

Le baudet n'en peut plus, il mourra sous leurs coups.

Eh quoi ! charger ainsi cette pauvre bourrique !

N'ont-ils point de pitié de leur vieux domesti-que ?

Sans doute qu'à la foire ils vont vendre sa peau.

- Parbleu ! dit le meunier, est bien fou du cer-veau

Qui prétend contenter tout le monde et son père.

Essayons toutefois si par quelque manière

Nous en viendrons à bout. » Ils descendent tous deux.

L'âne se prélassant marche seul devant eux.

Un quidam les rencontre, et dit : « Est-ce la mode

Que baudet aille à l'aise ; et meunier s'incom-mode ?

Qui de l'âne ou du maître est fait pour se lasser ?

Je conseille à ces gens de le faire enchâsser

Ils usent leurs souliers et conservent leur âne !

Nicolas, au rebours ; car quand il va voir Jeanne, Il monte sur sa bête ; et la chanson le dit.

Beau trio de baudets ! » Le meunier repartit :

« Je suis âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue ;

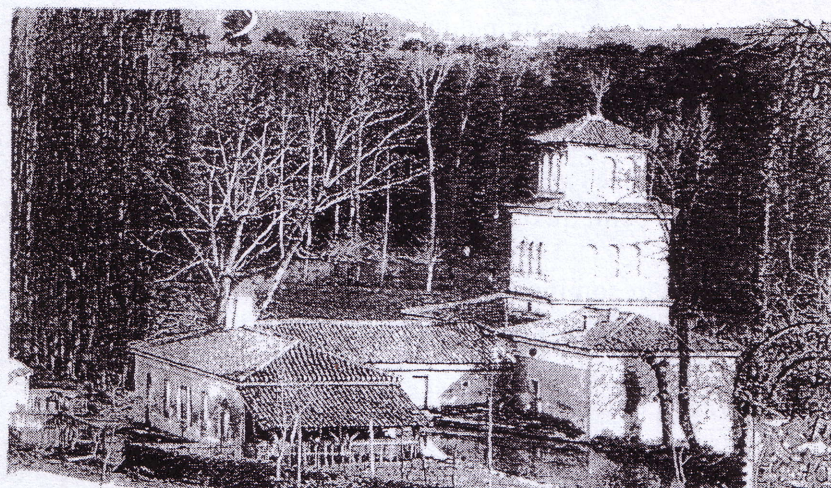
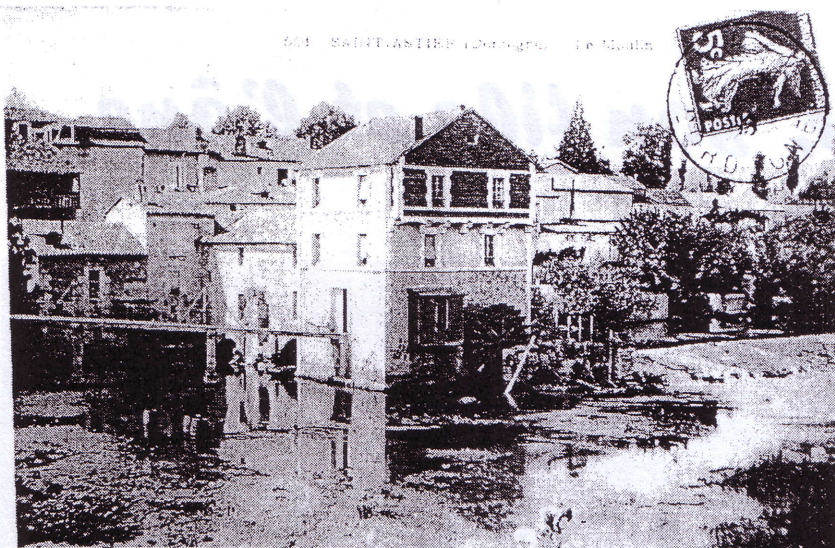
Mais que dorénavant on me blâme, on me loue,

Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,

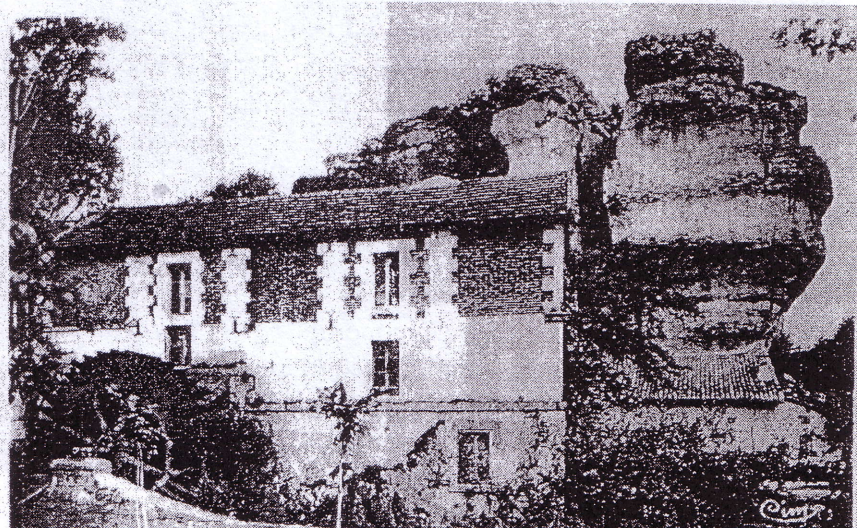
J'en veux faire à ma tête ». Il le fit, et fit bien.

Jean de La Fontaine

Quelques moulins du Périgord



DOROGNE — LA BACHELLERIE. Moulin du Jarry



VALEUIL — Moulin et Rocher d'Amenot

Si vous avez des jolies photos anciennes de moulins de chez nous, confiez-les nous et nous les publierons dans les prochains numéros